



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 1 juin 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

- Siège #1 - Monsieur Alain Demers
- Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
- Siège #3 - Madame Caroline Pinette
- Siège #4 - Madame Nadia Hébert
- Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
- Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-06-128 / DÉPENSES ET SALAIRES DE MAI 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

IL est résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de mai 2026 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 2383.77\$ ainsi que des factures s'élevant à 151 066.86\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2026 . Le tout totalisant un montant global de 153 450.63 \$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **2 juin 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière